

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 06 novembre 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bérangère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (13) :

Mme Marie ADAM
M. Adriano MARCUZ
Mme Michèle DURINGER (procuration à M. PISZEWSKI)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)
Mme Véronique FLESCH
M. Sébastien BURGY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 13 de l'ordre du jour

Acquisition de la parcelle cadastrée section AA n° 137/82 dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire

Par courrier en date du 28 juillet 2025, la SELARL MJ EST, mandataire en charge de la liquidation judiciaire de la SCCV NATURAL HOME, proposait à la ville de Rixheim d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AA n° 137/82.

Cette parcelle de 0,19 are, située Petit Chemin de Sausheim, constitue actuellement une emprise du trottoir et répond de fait aux conditions pour intégrer le domaine public communal.

Il apparaît opportun de profiter de la procédure en cours pour régulariser la situation et d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique. Les frais d'actes et les éventuels frais de radiation des inscriptions hypothécaires seraient également à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AA n° 137/82 d'une surface de 0,19 are dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la SCCV NATURAL HOME ;
- de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique et de prendre en charge les frais d'actes ainsi que les éventuels frais de radiation des inscriptions hypothécaires ;
- de demander la radiation de la parcelle au Livre Foncier et son intégration au domaine public ;
- de charger l'étude notariale TINCHANT et TINCHANT-MERLI de Rixheim de l'accomplissement des formalités afférentes et de la rédaction de l'acte de vente ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 12 novembre 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,

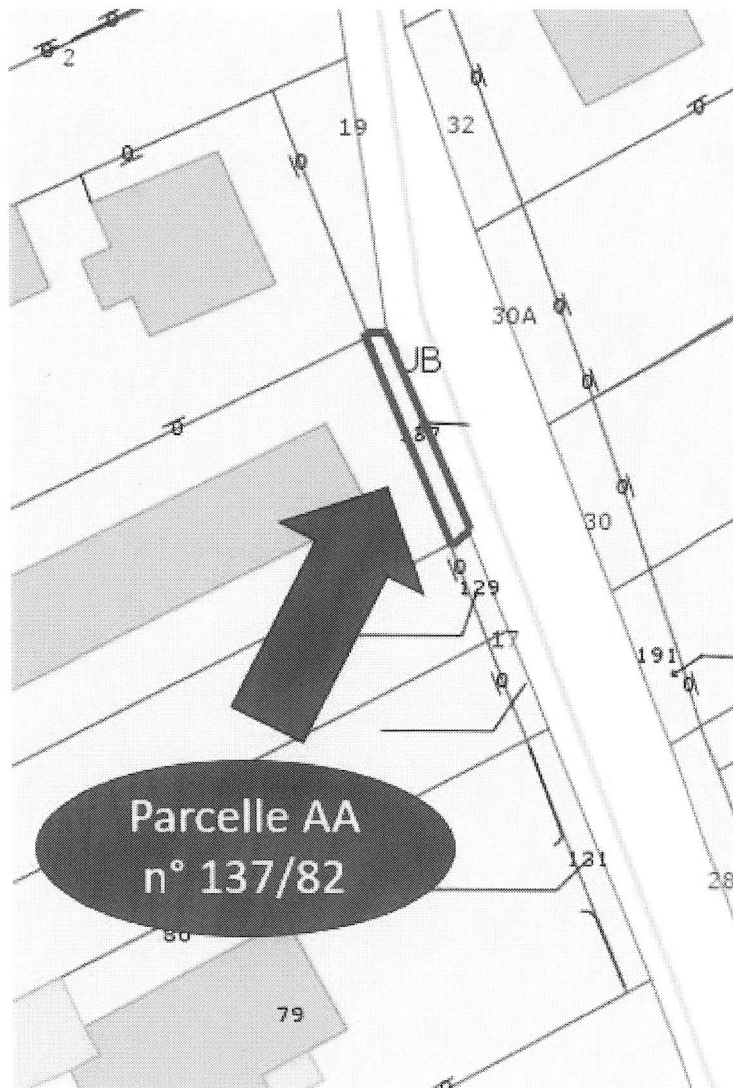


Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 12 NOV. 2025



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 6 novembre 2025 – Annexe relative à l’acquisition de la parcelle cadastrée section AA n° 137/82 dans le cadre d’une procédure de liquidation judiciaire